

Maître d'ouvrage : la Métropole Nice Côte d'Azur
Projet de mise en oeuvre du schéma d'aménagement du Boréon et de la Madone à
SAINT-MARTIN-VESUBIE

Enquête publique du lundi 15 avril au vendredi 17 mai 2024 inclus

Observations électroniques déposées durant l'enquête

N°	Date/Heure	Contenu
1	28/04/24 22h21	<p>Cher commissaire enquêteur, cher M le president de la commission Leonard Lombardo,</p> <p>Il semble que dans le message précédent mon logiciel de mail ait incorporé une historique de messages. Pourriez-vous supprimer le message précédent et le remplacer par celui-ci. Merci</p> <p>Je vous contacte en tant que membre de l'association faire revivre la Vésubie et France Nature Environnement FNE06 pour participer à l'enquête publique sur le schéma d'aménagement du Boréon et de la Madone à Saint-Martin-Vésubie.</p> <p>Je souhaiterais dans un premier temps poser quelques questions sur la pérennité des ouvrages et la prise en compte de l'environnement de la vallée de la Vésubie en terme de biodiversité.</p> <p>Les grands ouvrages sont présentés ici : https://www.nicecotedazur.org/uploads/files/ep-saint-martin-vesubie/DUP-MEC-EP-tempete-Alex-SMV-V8-pour-enquete/A-DUP/A4-Characteristiques-principales-des-ouvrages-les-plus-importants.pdf</p> <p>Le rapport semble suggérer que la reconstruction résiliente est difficile pour les ouvrages de franchissement en particulier les ponts :</p>

Celui du pont de Venanson a un chapitre dédié :

"Les largeurs données au lit doivent rester aussi proches que possible des largeurs atteintes lors de la crue du 2 octobre ...Ces largeurs peuvent être réduites en cas de nécessité avérée, mais le moins souvent possible et sans descendre en dessous des valeurs données par tronçon pour un rapport L/h proche de 40 du débit centennal. Pour les ouvrages de franchissement, cette valeur est rarement atteinte. "

Je cite ici un passage du texte.

Mon interprétation est que le pont ne résistera pas à une tempête équivalente à Alex.

Je n arrive pas à évaluer à quelle type d événement il est fait pour résister.

J aimerai que vous clarifiez ce point.

L ouvrage résistera t il à un évènement de type tempête Alex ou à une tempête Aline ?

Une évaluation des incidences Natura 2000 est aussi détaillée et aucun impact n est supposé, mais l étude semble peu détaillée car très peu d espèces sont décrites dans l étude alors qu une flore et une faune d exception sont présentes dans la Vésubie.

Par exemple, seule la tourterelle des bois est répertoriée dans les espèces d oiseaux ce qui ne correspond pas au rapport d un naturaliste qui avait noté de nombreuses espèces d oiseaux dont certaines protégées comme le verdier d Europe.

Je joins ici le rapport en question :

https://drive.google.com/file/d/1Dkqo8BnsFyDNMh_Y5yYAQYgpj_zFIX55/view?usp=drivesdk

Je pense qu il devait être possible de concilier préservation de notre environnement et travaux nécessaires à la préservation du village et des routes du moment que les études sont bien faites et que la préservation de notre patrimoine environnemental est prise en compte.

Pourriez-vous m indiquer si les travaux préserveront les espèces de notre belle vallée ?

Merci. Jacques D

2

29/04/24
15h20

SAINT MARTIN VESUBIE, le 29 avril 2024

OBJET: Suite a la participation de l'enquête publique le 25 avril 2024.

M.LE COMMISSAIRE ENQUETEUR,

réf: 0124-001038

Nos réf; AD 267 126 rue Charles Boissier de 822 m2 +AD 268 COUANA 167 m2 Total 989 m2. Voir pièce jointe notaire.

Je viens de recevoir votre Offre d'achat de ma propriété à Saint Martin Vesubie et je ne peux vous consentir à la prise de possession anticipée car il y a des points sur les quelles nous ne sommes pas d'accord.

1) le prix au mètre carré.

2) la surface, j'avais avec ALEX perdu environ 350 m2. En voulant me prendre 421 m25 (Emprise N° 267n) ou sont les limites, Quand Monsieur Christian Estrosi est venu inaugurer la réouverture de la route de la Colmiane nous avons parlé des protections des berges rive gauche (devant tout les médias). il a été réalisé un enrochement pour que mon terrain ne tombe pas.

De ce fait je voudrais avoir la visite d'un GEOMETRE pour que l'on puisse savoir ou va être placé la digue sans que l'on vienne démolir les travaux déjà réalisés, ni venir empiéter sur le terrain qui n'a jamais subi de détérioration (voir photo pièce jointe)

De plus sur le plan d'ensemble vous me supprimez dans le lot 268 la parcelle 98. Il se trouve que le lot 268 est le chemin d'accès qui est sur mon acte d'achat. il y a sur cette parcelle les arrivées d'eau ,EDF et téléphone ainsi que tous les compteurs et mon portail sur la parcelle 98.

		<p>Il faut donc revoir les détails qui ne vont pas, avant que nous puissions valider quoique se soit.</p> <p>Madame Christiane C. Observations avec PJ.</p>
3	30/04/24 13h13	<p>M. le Président de la Commission d'enquête,</p> <p>Nous sommes propriétaires des parcelles portant les numéros cadastraux 78 et 79 et avons perdu le terrain correspondant à votre parcelle numéro 20 lors de la tempête Alex.</p> <p>La digue (enrochement) qui a été construite est trop basse, comme l'a montré la dernière tempête Aline l'hiver dernier. Durant cette tempête, l'eau de la rivière est montée au-dessus du niveau le plus élevé de la digue. Les pierres détachées qui reposaient sur la digue ont été emportées par l'eau et le béton est maintenant exposé. Depuis cette tempête, des déchets, du bois et du polystyrène gisent au sommet de la digue. Cela n'a pas encore été supprimé. (secteur rouge sur photo attache)</p> <p>Ce qui est le plus inquiétant, cependant, c'est que l'eau de la rivière lors de la tempête Aline a également endommagé les murs derrière la digue. Directement derrière la digue, vous avez formé un mur avec du sable meuble, du gravier et des pierres. Parce que l'eau de la rivière a eu libre cours ici lors de la tempête Aline, ce mur s'érode fortement et n'est donc pas assez solide (secteur orange sur photo). Nos propres renforts de murs, avec une base de roches solides et lourdes (secteur vert sur photo), ont été construits par nécessité sur cette surface très instable que vous avez créée (notre propre entrepreneur qui a fabriqué nos propres renforts de murs - à grands frais - a été renvoyé par votre ouvriers. Certaines de nos fortifications ont même été détruites à la suite des travaux de Metropole, comme en témoignent trois gros rochers qui se sont échappés.</p> <p>1. Un rehaussement et un renforcement de la digue - enrochement -, ainsi qu'une meilleure protection de la partie que vous avez construite au-dessus et qui est constituée de sable meuble et de graviers, sont donc indispensables. Des résidents de notre quartier nous ont dit que vous envisagez de surélever la digue de 2 mètres? Nous aimerions recevoir une confirmation officielle de votre part. Il est clair pour nous que la digue actuelle est construite trop bas et que nos terres restantes ne sont pas suffisamment protégées par la digue actuelle.</p>

		<p>2. En outre, nous ne savons pas exactement où se situe exactement la nouvelle limite proposée pour le terrain qui nous reste. Les documents disponibles pour consultation à la Mairie suggèrent que la nouvelle limite se situe exactement au-dessus de l'enrochement. Est-ce correct?</p> <p>Malheureusement, nous avons perdu une grande partie de notre terrain lors de la tempête Alex, nous sommes très préoccupés par la hauteur et la qualité de la protection (digue) que vous avez construite. Nous ne sommes pas convaincus que l'enrochement actuel protège adéquatement nos terres et nos maisons.</p> <p>Enfin, notre adresse personnelle à Amsterdam, aux Pays-Bas, n'est plus correcte. Nous vous avons informé par e-mail séparé que nous avons déménagé à Bilthoven, aux Pays-Bas. Si cela n'a pas été fait correctement, veuillez nous contacter.</p> <p>Bien cordialement,</p> <p>Lucas VG et Anne T. Observations avec PJ.</p>
4	01/05/24 14h20	<p>M. le Président de la Commission d'enquête bonjour,</p> <p>Ayant subi les tempêtes Alex et Aline et voir que beaucoup de travaux ont été emportés pourquoi aujourd'hui cette procédure qui aurait pu être faite après Alex et ainsi valider des travaux définitifs à réaliser.</p> <p>Je suis le Président de l'Association locale de pêche et j'aimerais savoir ce qu'il va advenir des baux de pêche sur les terrains impactés par le fond Barnier et par la DUP en cours ?</p> <p>Par la même comme beaucoup de résidents de la commune nous ne comprenons pas pourquoi le lit mineur de nos cours ne sont pas curés jusqu'aux rochers de l'ancien lit mineur. Car à plusieurs endroits le lit mineur est plus haut que les protections de berge et à chaque petite crue ça passe par dessus les protections.</p> <p>Nous sommes aussi surpris de voir qu'en 3 mois une route a été refaite plus ou moins à l'initiale et qu'en 3 ans ça n'a pas été le cas.</p>

		<p>De toute façon, si ce secteur de St Martin Vésubie au 3 ponts voire le Boréon était une zone classée boisée après le passage d'Alex il n'y avait plus d'arbres ,pas besoin de déclassement ,la crue avait fait le travail de déboisement.</p> <p>Un grand merci à M. le Préfet qui a fait bougé les choses après Aline.</p> <p>Sachez qu'après avoir subi 2 tempêtes et voir aujourd'hui ou nous en sommes c'est plus que démoralisant et il faudra des années pour retrouver un St Martin Vésubie avec des travaux finis et un environnement viable.</p> <p>Dans l'attente de votre retour, très cordialement,</p> <p>Daniel B</p>
5	03/05/24 12h41	<p>Vos Réf.: enquête publique rdv 25/04/2024 Nos Réf. : Parcelle cadastrée AD 396 référencée lot numéro 35 Offre d'achat de votre terrain à Saint Martin Vésubie</p> <p>Monsieur le président de la commission publique,</p> <p>Suite à notre rendez-vous le 25 avril 2024 à la mairie de Saint Martin Vésubie, avec les deux autres copropriétaires du 114 rue Charles Boissier - M. François Petit et M. Delmas représentant du CSE du CAL Lacassagne- ; vous nous avons demandé de remettre par écrit les différentes observations concernant le projet d'aménagement et surtout la volonté du service foncier de la métropole d'acquérir une emprise au sol de notre terrain pour une surface de 411 m2.</p> <p>Une précision à vous apporter, car en date du 09/02/2024 par courrier recommandé et mail identique, nous avons pose des questions au service de la direction de la stratégie immobilière et foncière de la métropole de Nice (cf. copie du courrier recommandé en pièce jointe) ; ce dernier étant resté sans</p>

réponse.

Par conséquent comme il a été convenu dans le cadre de l'enquête publique, vous nous invitez à rédiger des observations à l'attention du préfet, aussi, nous réitérons nos questions :

Les travaux d'aménagements du lit du cours d'eau Boréon par la Métropole, qui nous sollicite par anticipation d'autoriser des travaux avant qu'un accord puisse être trouvé sur la vente des emprises foncières. Le procédé de correspondance par simple courrier, nous a quelque peu surpris pour une situation aussi sérieuse.

En effet, ces deux courriers non recommandés stipulent qu'une étude hydraulique a été réalisée par le SMIAGE pour le compte de la métropole et village de st Martin Vésubie qui a donné lieu à l'établissement d'un schéma d'aménagement des cours d'eau dans la traversée de Saint Martin Vésubie :

*Avec pour la rive droite: une reconstruction définitive de la route et en dessous des aménagements de talus végétalisés et une carapace en enrochements en pied des rives.

Une première question : ces travaux ont déjà eu lieu à cette date ou sont-ils à prévoir? Les carapaces d'enrochements seront-elles bétonnées pour éviter de nouveaux incidents si tempête il devait y avoir en fin d'été ?

*Sur la rive gauche du Boréon, particulièrement sur notre parcelle référencée ci-dessus, vous nous indiquez la reprise des berges et la réalisation de protections hydrauliques sur l'ensemble du linéaire depuis le pont Maissa jusqu'au pont de Venanson .

Deuxième question : doit-on comprendre que l'emprise au sol, réclamée par courriers, intègre les terrains déjà ensevelis par le débordement du Boréon, tempête après tempête ou est-ce une emprise au sol sur des terrains non grignotés par le cours d'eau boréon et sur des viables ?

En outre, Les documents annexés à vos courriers, avec Le plan général des travaux qui doit certainement être le schéma directeur, positionnant les aménagements à réaliser et l'espace réservé au cours d'eau le Boréon, (ce que vous nommez dans une approche globale). Nous ne comprenons pas clairement les schémas: le plan général des travaux et notamment, le plan d'ensemble intitulé << Plan d'ensemble tempête Alex», qui semble ne pas être mis à jour car depuis une seconde tempête Aline s'est abattue et le relief du cours d'eau a reconfiguré la zone.

Troisième question : Comment pouvons-nous obtenir des informations détaillées et non approximatives, sans métré, document d'arpentage pour pouvoir vous répondre?

Pourquoi déplacer le lit du cours d'eau de son cours initial? Pourquoi rapprocher le cours d'eau Boréon alors qu'il était plus loin de nos berges? Le niveau de la rivière sera-t-il abaissé?

Et enfin, une dernière question : l'indemnité de 2 € le mètre carré correspond à quoi? Montant d'indemnité du domaine ? Est-ce un prix au mètre carré pour des terrains emportés par les deux crues successives ?

Est-il envisageable de convenir à titre individuel et/ou collectif avec les voisins et riverains, d'un rendez-vous IN SITU, sur notre (nos) terrains avec un représentant de vos services, un géomètre, pour obtenir une projection précise, à partir de plan mis à jour et détaillé, des travaux d'aménagements et l'ampleur des travaux sur notre propriété ?

Vous en souhaitant bonne réception. Veuillez agréer, Monsieur le président de la commission d'enquête, nos salutations très respectueuses.

Epoux T C et F. Observation avec PJ

6	06/05/24 17h30	<p>Monsieur le président de la commission publique,</p> <p>Suite à votre courrier en date du 23/01/2024 et à ma visite à la permanence de la commission du jeudi 25 avril, (Avec les autres copropriétaires,: Mr Francis Torjman, Richard DALMAS représentant le C.E Lacassagne et nos voisins , Mr Serge Conte et Mr Christian Gohebel), nous informant des travaux d'aménagement des rives du Boreon, plusieurs réponses de précisions seraient la bienvenue.</p> <ul style="list-style-type: none">- Je m'étonne qu'il faille accepter la réalisation des travaux et leur conséquences avant de connaître avec exactitude leur modalité.- Il faudrait que l'ensemble des propriétaires concernés puissent voir le balisage physique sur place et l'exacte emprise des travaux et discuter avec le géomètre.- j'aimerais connaître la hauteur des enrochements au niveau de nos propriétés.- Le lit de la rivière va-t'il être abaissé par rapport à son niveau actuel?- Pourquoi ne pas rediriger le Boréon sur son ancien lit, naturel qui était plus proche de la rive droite, permettant ainsi d'éloigner l'enrochement de nos terrains?.D'après vos plans approximatifs, l'espace du coté rive droite est plus important et moins de personnes seraient impactées.- y aura-t'il un accès des copropriétaire au Boréon ?- Existera-t'il un accès piétonné le long des rives du Boréon et si oui, une clôture pourrait-elle être posée pour restreindre l'accès à nos terrain ?- Le rétablissement de notre assainissement est-il prévu dans le schéma de la reconstruction, cela serait plus facile de coordonner l'ensemble des travaux...? <p>L'ensemble des propriétaires sont en droit d'avoir des réponses précises, car cela aura des répercussions sur leur qualité de vie, et du patrimoine à moyen-long terme.</p> <p>En espérant une réponse de votre part, je vous prie de recevoir, Monsieur le président de la commission d'enquête, mes sincères salutations</p> <p>François P</p>
---	-------------------	---

